

Comment remplir son contrat

(explication paragraphe par paragraphe)

Définitions

Assainissement collectif : les installations sanitaires de votre logement aboutissent dans un réseau d'assainissement qui transporte les effluents jusqu'à la station d'épuration où ils seront traités.

Assainissement non collectif (ou assainissement autonome) : les installations sanitaires sont sur une installation de traitement située sur la parcelle privée (fosses toutes eaux, lits d'épandage...).

Immeuble collectif avec individualisation des contrats : le propriétaire peut, s'il le souhaite, et moyennant la conformité de ses installations sanitaires, demander à ce que chaque logement d'un immeuble collectif bénéficie d'un contrat d'abonnement divisionnaire.

Propriétaire : rentre également dans cette catégorie les syndicats pour les immeubles en copropriétés les usufruitiers...

Client : Propriétaire

Payeur : personne destinataire des factures émises au titre du présent contrat. Ce dernier n'est pas systématiquement titulaire de l'abonnement.

Nature de l'activité :

Maison particulière, Collectif (H.L.M, immeuble avec plusieurs locataires), Jardin, Garage, Entrepôt, Bouche d'arrosage publique, Poteau d'incendie, RIA, Fontaines publiques, Arrosage horticole agricole, Élevage (herbage), Commerce (détail), Enseignement (école) Etablissement de santé (cliniques, hôpitaux, maison de repos),	Hébergement (hôtel, Gîtes, camping), Restaurants et/ou cantines, TP- bâtiment, Autres industries, Bâtiments communaux , Artisans –PME, Administrations, Bureaux – sièges sociaux, Associations Exploitation Agricole-viticole
---	--

Remplir son contrat

A / Références et objets du contrat :

Cet encadré est généralement pré-rempli par le service. Il vous revient cependant de vous assurer de l'exactitude des informations y figurant.

B / Références du client :

Dans tous les cas, le titulaire initial de l'abonnement est le propriétaire. Il est indispensable à la validation du contrat que l'encadré « Références du propriétaire » soit renseigné et que la signature du propriétaire soit apposée sur le dit contrat.

Cependant, le payeur peut être une tierce personne qui devra compléter l'encadré « Références du payeur » et signer le contrat.

C / Les obligations

Ce paragraphe vous rappelle le ou les règlement(s) régissant ce contrat et par conséquent vos obligations. Il vous appartient, après avoir pris connaissance de ces documents, d'inscrire en bas de la page (à l'endroit qui vous est réservé) la mention « lu et approuvé » puis de signer.

Le propriétaire, de l'immeuble desservi, doit impérativement : avoir pris connaissance de ce contrat et l'avoir signé.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service ;